

QUESTIONNAIRE AFC

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous, mes réponses à vos questions.

1. PROTECTION DE LA VIE

En tant qu'écologiste je suis profondément féministe, pour l'égalité entre les femmes et les hommes, qu'elle soit de droit et de fait.

L'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) est un droit fondamental et une liberté pour les femmes. Le corps des femmes appartient uniquement à elles-mêmes.

Le droit à l'IVG en France a 40 ans et doit perdurer. Or aujourd'hui ce ne sont plus des obstacles légaux, mais des obstacles financiers et humains. À ce titre, l'assemblée nationale a récemment adopté une proposition de loi visant à étendre le délit d'entrave à l'IVG aux sites internet qui diffusent de fausses informations.

Le droit à l'avortement est un droit qui doit être défendu tant les remises en cause sont nombreuses et incessantes.

Je défends l'accès égalitaire pour tous et toutes à l'adoption et aux techniques d'assistance à la procréation, et la reconnaissance légale de l'autorité des parents sociaux sur les enfants de couples homoparentaux. Cette technique ne représente en aucune manière une forme de satisfaction égoïste à un « droit à l'enfant », mais une forme de solidarité vis-à-vis des femmes qui n'ont pas de partenaire ou souffre de problème de fertilité.

De même que pour la PMA, je suis favorable à la GPA mais en s'assurant qu'aucun commerce n'en soit fait.

Je suis un défenseur du droit de chacun à mourir dans la dignité. Dans cette vision, la loi Leonetti avait besoin d'être renforcée. C'est ce qui a été fait en 2016, par « la petite loi » qui devient plus respectueuse des volontés du patient.e notamment concernant les soins palliatifs, les directives anticipées et la personne de confiance. C'est un pas de plus vers un véritable droit de chacun, dans les faits, à mourir dans la dignité.

2. MARIAGE, FILIATION, CONJUGALITE

La loi autorisant le mariage pour tou.te.s ainsi que le droit à l'adoption aux personnes gay et lesbiennes est une avancée majeure pour notre société. Une telle loi vise ni plus ni moins à sortir du régime de l'arbitraire et de la discrimination pour étendre la sphère de l'égalité des droits. Cependant dans les faits la concrétisation de cette loi reste encore bien compliquée – notamment le fait que la PMA reste réservée aux couples hétérosexuels ou encore que l'adoption qui rime avec parcours du combattant juridique.

Nous sommes dans un état laïque qui ne reconnaît aucun culte. Le choix de célébrer une union devant tel ou tel représentant de tel ou tel culte relève du choix individuel de chacun. Le mariage civil est le seul garantissant des droits aux conjoints ainsi qu'aux enfants du couple.

QUESTIONNAIRE AFC

Concernant le divorce, à partir du moment où il se fait par consentement mutuel, c'est-à-dire un accord des deux parties sur l'ensemble, le juge ne faisait qu'homologuer la situation. Cependant, dans le cas de femmes victimes de violences, celles-ci souhaitent que cette séparation se fasse dans les plus brefs délais à tel point qu'elles peuvent brader leurs droits. De plus la principale cause de conflit concerne la garde des enfants. La résidence alternée doit être la règle, sauf opposition des parents. Il me semblerait juste de réexaminer cette loi sur les bases d'un état des lieux actuel.

3. ÉDUCATION

L'école de la république doit permettre d'instruire et d'émanciper notre jeunesse et de faire de nos enfants de futures adultes libres et éclairés. De plus, l'école de la république doit être garante de l'accès équitable à l'éducation et par conséquent compensatoire des déséquilibres de certains territoires. L'Éducation Nationale ne doit pas être administrée comme une entreprise où les investissements doivent être inférieurs aux bénéfiques.

Pour ce qui concerne les écoles sous contrat, il me semble important de faire un état des lieux de l'état actuel des écoles qui sont ou ne sont pas sous contrat. Il n'est pas possible d'avoir plusieurs éducations.

L'école doit aussi jouer son rôle dans l'éducation de nos enfants contre le sexisme et les discriminations en tout genre dont notamment les LGBT sont victimes. Une éducation sexuelle doit pouvoir être pratiquée à l'école de la République.

Les contenus pornographiques ne doivent pas être accessible par des enfants. Les pouvoirs publics doivent renforcer les protections

Le genre s'intéresse à interroger les normes sociales, c'est un concept, un domaine d'études scientifiques et cela depuis une quarantaine d'années et non une idéologie. Il a donc toute sa place à l'école de la République.

4. POLITIQUE FAMILIALE

Il existe plusieurs familles et il n'y a pas un stéréotype précis d'une famille composée d'une mère, d'un père et d'enfants. Elles peuvent être monoparentale, recomposée avec des parents de mêmes sexes. Je suis donc pour un congé parental qui soit identique pour le père ou la mère biologique ou sociale.

De même les aides sociales ne doivent pas être discriminantes, mais destinées à celles qui en ont le plus besoin.

Cordialement,

Fabrice BAZIN

Candidat Écologiste sur la 8^e circonscription de Loire-Atlantique.

